

---

## **PsyEN : NON à la mise sous tutelle ! Grève et mobilisation pour les revendications le 10 juin**

La FNEC FP-FO apporte son soutien plein et total à la mobilisation engagée par les psychologues dans l'Education nationale et au-delà. La FNEC FP-FO appelle les PsyEN à faire grève le 10 juin, et à rejoindre les différents rassemblements, dont celui devant le ministère de la Santé à 13h30.

### **Blanquer et le gouvernement veulent empêcher les PsyEN de faire leur métier auprès des élèves et des familles**

Comme tous les psychologues, les PsyEN sont attaqués frontalement par l'arrêté du 10 mars 2021 et la **proposition de loi de création d'un ordre des psychologues**. Le gouvernement voudrait que les psychologues renoncent à leur raison d'être appuyée sur leur enseignement et leurs connaissances propres. Il faudrait qu'ils renoncent aussi à permettre les meilleures prises en charge nécessaires pour les élèves et les familles. Le projet de loi considère les psychologues comme personnels de santé, en les forçant à intégrer le parcours de soin, et en mettant en place un ordre qui va donner des avis sur les pratiques et les modèles à suivre. C'est une remise en cause profonde de leur liberté de recourir aux méthodes et au matériel de leur choix.

### **Le ministre continue d'appauvrir la santé scolaire !**

**Il n'a pas créé un seul poste de plus de PsyEN dans le premier comme dans le second degré !  
Il a rendu des centaines de millions d'euros du budget de l'Education nationale !**

Concernant les élèves en difficulté, les troubles des apprentissages et du comportement, notamment, font apparaître une grande diversité de problématiques.

Avec la création en 2018 d'un conseil scientifique de l'Education nationale voulu par le ministre Blanquer prévaut maintenant une vision réductrice qui ne permet plus d'appréhender l'enfant dans sa globalité complexe.

Il n'est plus question que de repérer les populations à risques susceptibles de développer des troubles. Cette approche réductrice ne fonctionne pas.

### **En conséquence des décisions du ministre, les PsyEN voient augmenter de manière exponentielle leur charge de travail**

Les PsyEN voient augmenter de manière exponentielle les demandes de bilans de la part des partenaires privés ou des services publics d'aide à l'enfance, assorties de demandes de compensation au titre du handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), notamment pour des accompagnements par des AESH.

La FNEC FP-FO refuse la mise en cause des missions et du cadre statutaire d'intervention des PsyEN apportée par les modifications du code de l'Education de la loi du 26 avril 2021.

## **La FNEC FP-FO revendique :**

- Le retrait du projet de loi visant la création d'un ordre des psychologues ;
- La retrait de l'arrêté du 10 mars 2021 pour son non-respect de la pluralité des approches psychologiques qui instaure une vision unique de l'évaluation des enfants présentant certains troubles du développement ;
- Le respect des statuts particuliers des psychologues et notamment le respect de la pluralité des méthodes, outils et orientations théoriques des psychologues ;
- L'accès direct aux psychologues, sans paramédicalisation : les psychologues exigent le respect de la loi de 1985 et le respect de leur autonomie ;
- La revalorisation des grilles indiciaires de rémunération avec une augmentation de 20% du point d'indice et de 183 € pour tous, comme pour les personnels hospitaliers ;
- Le maintien des Psy EN comme fonctionnaires d'Etat du ministère de l'E.N, ainsi que des créations de postes en nombre suffisant

**Avec les psychologues hospitaliers, les infirmières, exigeons la satisfaction de nos revendications et la restitution de nos droits !**

*à Montreuil, le 31 mai 2021*